

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1265

24 novembre 2005

### SOMMAIRE

A.C.R. Applied Coating Research S.A., Luxembourg . . . . .	60708	Locus Investments S.A., Luxembourg . . . . .	60698
Amco Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60696	Luxat S.A., Luxembourg . . . . .	60681
Ariana Holding, Luxembourg . . . . .	60681	Luxex S.A.H., Luxembourg . . . . .	60682
Ariana Holding, Luxembourg . . . . .	60681	Maurits Holding II S.A., Luxembourg . . . . .	60697
Aumas S.A., Luxembourg . . . . .	60680	Maurits Holding S.A., Luxembourg . . . . .	60698
Aumas S.A., Luxembourg . . . . .	60680	Maylys Holding S.A., Luxembourg . . . . .	60683
B.C. Gesellschaft Holding S.A., Luxembourg . . . . .	60682	Minus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60691
Bagi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	60674	Natoshia S.A., Luxembourg . . . . .	60698
Boulevard de Sébastopol 31/39 Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60711	Netfi S.A., Luxembourg . . . . .	60678
Boulevard de Sebastopol 31/39, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60711	Oberon S.A.H., Luxembourg . . . . .	60710
C.D.M. S.A., Luxembourg . . . . .	60684	Officio International S.A., Luxembourg . . . . .	60720
Camber 2 S.A., Luxembourg . . . . .	60675	PAF S.A., Luxembourg . . . . .	60674
Cobasol, S.à r.l., Bascharage . . . . .	60690	Plibrico International S.A., Luxembourg . . . . .	60683
CommCapital, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60709	ProLogis Korean Developments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60676
Corsair (Luxembourg) N° 13 S.A., Luxembourg . . . . .	60676	ProLogis UK CCXII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60685
Corsair (Luxembourg) N° 14 S.A., Luxembourg . . . . .	60676	ProLogis UK CCXIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60691
Créaforme S.A., Mertert . . . . .	60716	ProLogis UK CCXIV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60699
Ditco Real Estate S.A., Luxembourg . . . . .	60674	Rapidcity S.A., Luxembourg . . . . .	60711
Falconi International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	60699	Regency Enterprises, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60675
Fime S.A., Luxembourg . . . . .	60697	SIOUM, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60680
Finstar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	60699	Sicris S.A., Luxembourg . . . . .	60704
Fraver Holding S.A., Luxembourg . . . . .	60682	Société Financière d'Essai S.A.H., Luxembourg . . . . .	60678
Gamico International S.A., Luxembourg . . . . .	60678	Tamweelview European Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	60696
Gilpar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	60677	Tatung International Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	60709
GTD, Global Telecom Distribution Holding S.A., Luxembourg . . . . .	60690	TCL Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	60677
I.I.G. International Investments Group S.A., Luxembourg . . . . .	60708	TCL, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60679
Igepa Belux, S.à r.l., papier en gros, Luxembourg . . . . .	60675	TPF International S.A., Luxembourg . . . . .	60704
Isrop Participations S.A., Luxembourg . . . . .	60710	Trees S.A., Luxembourg . . . . .	60708
Jawer Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	60677	USR International S.A., Luxembourg . . . . .	60679
Julius Baer (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	60676	XL (Western Europe), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60679
Key Inn S.A., Luxembourg . . . . .	60710	XL (Specialty), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60680
Landsbanki Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	60718	XL (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60684
Landsbanki Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	60720	XL (International), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60684
Lasheid S.A., Luxembourg . . . . .	60691	XL (Finance), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60685
Lemanik Private Equity Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	60683	Yvelines Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60690
		Yvelines, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	60685

60674

**DITCO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.155.

\* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

\* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour DITCO REAL ESTATE S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059238.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**BAGI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.832.

\* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

\* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour BAGI HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059240.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**PAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 98.827.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 juin 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Conseil d'administration:*

M. Renato Gaspare Cremonesi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Monza (Italie), président;  
Mme Francesca Cremonesi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;  
M. Fabrizio Felippone, dirigeant d'entreprises, demeurant à Monza (Italie), administrateur;  
M. Demetrio Francesco Giardino, conseiller, demeurant à Monza (Italie), administrateur;  
M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059287.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**CAMBER 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 96.796.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2005*

- Les mandats des administrateurs M. Rolf Caspers et M. Vincent de Rycke sont renouvelés.
- Est nommé comme administrateur M. Tom Verheyden.
- Le mandat du commissaire aux comptes, ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. est renouvelé.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005 statuant sur les comptes annuels de 2005.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059241.3/1463/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**REGENCY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.877.

*Décisions de l'associée unique du 10 juin 2005*

Suite à la décision de l'associé unique du 10 juin 2005, la soussignée, MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l., seule associée de la Société, a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Koen van Baren de ses fonctions de Gérant A, avec effet au 7 juin 2005;
- de nommer Monsieur Peter Bun, né le 26 août 1969 à Tilburg (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant A, avec effet au 7 juin 2005.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Peter Bun, Gérant A,
- Monsieur George Nicolaï, Gérant A,
- Monsieur Carl Speecke, Gérant B,
- Monsieur Ruth Brand, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

*Pour REGENCY ENTERPRISES, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059248.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**IGEPA BELUX, S.a r.l., papier en gros, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 400.000,-.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 1A, rue Baudoin.  
R. C. Luxembourg B 16.286.

**EXTRAIT**

En date du 8 avril 2004, l'associé Raoul Christiaens, demeurant à 54, Guido Gezellestraat, B-8020 Oostkamp, Belgique a transféré 1 part sociale de la Société à IGEPA ANS S.A. (anciennement BLANCARD S.A.), une société de droit belge, ayant son siège social à 172, rue Gilles Magnée, B-4430 ANS, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

*Pour la société*

IGEPA ANS S.A.

Gérant unique de la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059302.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

60676

**CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 13 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 90.448.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005*

- Les mandats des administrateurs M. Rolf Caspers, M. Vincent de Rycke, M. Tom Verheyden et du commissaire aux comptes, MAZARS S.A., sont renouvelés.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006 statuant sur les comptes annuels de 2005.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01133. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059250.3/1463/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---

**CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 14 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 95.216.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005*

- Les mandats des administrateurs M. Rolf Caspers, M. Vincent de Rycke, M. Tom Verheyden et du commissaire aux comptes, MAZARS S.A., sont renouvelés.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006 statuant sur les comptes annuels de 2005.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01143. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059253.3/1463/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---

**JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 84.535.

*Extrait de la lettre de démission du 13 juin 2005*

Par la présente, Dr Gerhard Grebe a l'honneur d'informer les actionnaires de JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A. qu'il démissionne avec effet immédiat de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03607. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059268.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---

**ProLogis KOREAN DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 108.032.

A modifier: Suite à un contrat daté du 30 juin 2005, 1 part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d. ProLogis KOREAN DEVELOPMENT INCORPORATED, a été transférée à ProLogis SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02263. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059316.3/4287/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---

60677

**GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.140.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Giuseppe Lucchini, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia (Italie), président et administrateur-délégué;  
Roberto Bersi, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;  
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
GILPAR HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03529. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059278.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**TCL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 2.380.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 63.125.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02264. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059318.3/4287/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**JAWER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 54.164.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 juin 2005 (suite)*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale accepte la démission Monsieur Henri De Croy de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.
2. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Tom Donovan, demeurant Glenvara Park 79, Knocklyon, Dublin 16 (Irlande) comme nouvel administrateur.

Le mandat ainsi donné viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAWER LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02850. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059488.3/4181/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

60678

**GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.319.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

Mme Gabriella Lucchini, directrice de société, demeurant à Brescia (Italie), président et administrateur-délégué;  
MM. Michele Bajetti, directeur de société, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;  
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GAMICO INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03538. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059283.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.173.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 février 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois et de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Sébastien Félici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03548. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059289.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**NETFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.336.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 juin 2005*

\* Les démissions de COSAFIN S.A. et de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus sont acceptées.

\* Les sociétés MADAS, S.à r.l., LOUV, S.à r.l. et FINDI, S.à r.l., sociétés à responsabilité limitée, domiciliées au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;

\* La démission de la société H.R.T. REVISION, S.à r.l. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

\* La société FIN-CONTROLE S.A., domiciliée au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005;

\* Le siège social de la société est transféré du 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 29 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

NETFI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059311.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---

**TCL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.800.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.053.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059321.3/4287/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---

**USR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 46.933.

Il résulte de la décision des actionnaires tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Robert-Jan Schol a démissionné de sa fonction d'Administrateur.
2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman est élu nouvel Administrateur pour La Société pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USR INTERNATIONAL S.A.

M.J. Dijkerman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059331.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---

**XL (WESTERN EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 82.527.

Il résulte de la décision des associés tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Robert-Jan Schol a démissionné de sa fonction de Gérant B.
  2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman est élu nouveau Gérant B pour La Société pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (WESTERN EUROPE), S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059342.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---



**AUMAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.055.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg, le 31 mai 2005*

*Première résolution*

Substitution de l'administrateur M. Marco Arnaldo Vincenzo Mutti par Mme Graziella Batazzi. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2008.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'administration est désormais composé par M. Gabrio Caraffini, Mme Tiziana Caraffini et Mme Graziella Batazzi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01832. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059332.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**AUMAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.055.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(059326.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**XL (SPECIALTY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 82.526.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Robert-Jan Schol a démissionné de sa fonction de Gérant B.
  2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman est élu nouveau Gérant B pour La Société pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (SPECIALTY), S.à r.l.

P. van Denzen

*Gérant B*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02069. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059356.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**SIOUM, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
H. R. Luxemburg B 18.959.

Sehr geehrte Damen und Herren,  
hiermit möchte ich ihnen mitteilen, dass ich mein Mandat als Geschäftsführer der SIOUM, S.à r.l. mit sofortiger Wirkung niederlege.

Hochachtungsvoll.

Den 1. Juli 2005.

Gerhard Hochmuth.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03486. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059547.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.



60681

**ARIANA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 16.633.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2005 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Mademoiselle Joëlle Croset et de Messieurs Bernard Jeanneret et Dara Mistry, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Raymond Nicolet, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

Pour extrait conforme  
ARIANA HOLDING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059345.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---

**ARIANA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 16.633.

Société anonyme constituée sous la dénomination de TRADE INVEST, suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 154 du 10 juillet 1979. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 425 du 20 novembre 1990. Les statuts ont ensuite été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en ARIANA HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 639 du 7 septembre 2000.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.  
ARIANA HOLDING  
Signature

(059348.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---

**LUXAT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 9.579.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 mai 1971, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 143 du 6 octobre 1971. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 2 août 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 178 du 8 octobre 1973. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant actes reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 174 du 30 juin 1986 et en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 151 du 20 avril 1994. Ensuite, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en LUXAT HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 1016 du 30 décembre 1999. Enfin, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en LUXAT, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 643 du 16 août 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.  
LUXAT  
Signature

(059353.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---

**FRAVER HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 12.638.

Société anonyme constituée le 6 décembre 1974 suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 27 du 17 février 1975; actes modificatifs reçus, par le même notaire, le 7 février 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 70 du 7 avril 1978; le 13 février 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 77 du 15 avril 1978; le 27 décembre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 66 du 1<sup>er</sup> avril 1980, par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 235 du 4 octobre 1982 et en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 623 du 2 septembre 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 septembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 220 du 8 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

FRAVER HOLDING

Signature

(059350.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**LUXEX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 65.332.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 701 du 30 septembre 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 320 du 26 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

LUXEX

Signature

(059355.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**B.C. GESELLSCHAFT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 82.733.

Madame Elise Lethuillier, Monsieur Reinald Loutsch et Monsieur Marc Ambroisien, Administrateurs de la Société, prennent la décision de démissionner avec effet au 13 juin 2005 de leur fonction d'Administrateur au sein de ladite société.

Les Administrateurs démissionnaires requièrent que l'Assemblée Générale des Actionnaires leur confère décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour lors de sa prochaine réunion.

De même, HRT REVISION, S.à r.l., Commissaire, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, décide de démissionner avec effet au 13 juin 2005 de son mandat de Commissaire au sein de ladite société.

Le Commissaire démissionnaire requiert que l'Assemblée Générale des Actionnaires lui confère décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour lors de sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour B.C. GESELLSCHAFT HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

D. Ransquin

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059494.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**MAYLYS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 68.648.

Société anonyme constituée originairement sous la dénomination de MAYLYS S.A. suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 356 du 19 mai 1999. Les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en MAYLYS HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 6 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 250 du 7 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

MAYLYS HOLDING

Signature

(059357.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**LEMANIK PRIVATE EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.352.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration le 14 juin 2005*

1. Démission d'un membre du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Pietro Tasca de ses fonctions de membre du Conseil d'administration avec effet immédiat.

2. Nomination d'un nouvel Administrateur.

Les Administrateurs restant décident de coopter Monsieur Roberto Di Carlo en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Pietro Tasca, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059362.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**PLIBRICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.699.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Denis Musson, demeurant 14, rue des Sablons, 75116 Paris (France), administrateur-délégué,
- Monsieur Hubert Gmeinbauer, demeurant 44 Anton Baumgartnerstrasse, Block B-2/017 1232 Vienne, (Autriche), administrateur-délégué,
- Monsieur Erick Zobec, demeurant 18 Deitch Strasse, 56564 Neuwied (Allemagne) administrateur-délégué,
- Monsieur Thierry Bailleux Directeur Financier de la division Réfractaires et Monolithiques, demeurant 3, rue de la Ballastière, F-78 360 Montesson, administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Olivier Berger administrateur démissionnaire,
- Monsieur Mikael Berg, demeurant professionnellement à Göteborg (Suède).

Monsieur Friedrich Nitsche a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 4 mai 2005.

Est nommé commissaire aux comptes son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060093.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

**XL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 82.524.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Robert-Jan Schol a démissionné de sa fonction de Gérant B.
  2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman est élu nouveau Gérant B pour La Société pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059376.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**XL (INTERNATIONAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 82.523.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Robert-Jan Schol a démissionné de sa fonction de Gérant B.
  2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman est élu nouveau Gérant B pour La Société pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (INTERNATIONAL), S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059383.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**C.D.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.960.

Constituée sous la dénomination de DISTRI-MASSE aux termes d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 29 mars 1974, publié au Mémorial C numéro 121 du 18 juin 1974, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire prénommé, en date du 20 décembre 1974, publié au Mémorial C, numéro 39 du 27 février 1975, et aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 juin 1983, publié au Mémorial C numéro 213 du 24 août 1983, dont le capital a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 7 juin 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 276 du 18 avril 2001, au capital social de cent soixante et un mille cent trente euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 161.130,79) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 15 juin 2005 enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2005, volume 908, folio 47 case 6,

que la société anonyme dénommée C.D.M. S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 11.960,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été réglé et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Pour extrait conforme, délivré à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2005.

F. Kessler.

(059424.3/219/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**XL (FINANCE), S.a r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 82.522.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Robert-Jan Schol a démissionné de sa fonction de Gérant B.
  2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman est élu nouveau Gérant B pour La Société pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (FINANCE), S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059386.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**YVELINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 99.286.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Paul van Baarle et Robert-Jan Schol ont démissionné de leur fonction de Gérant.
2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman et Marcus Jacobus Dijkerman sont élus nouveaux Gérants pour La Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YVELINES HOLDING, S.à r.l.

P. van Denzen / M. Dijkerman

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059388.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**ProLogis UK CCXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 109.210.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769, duly represented by Mrs Didem Berghmans, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 29th of June 2005, which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of ProLogis UK CCXII, S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **Title II. - Share capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

### **Title III. - Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.



**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

#### **Title IV. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at fourteen thousand eight hundred twenty-one euro (14,821.- EUR).

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,



dûment représentée par Madame Didem Berghmans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 juin 2005,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCXII, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

#### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à quatorze mille huit cent vingt et un euros (14.821,- EUR).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 92, case 5. – Reçu 147,27 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

G. Lecuit.

(061740.3/220/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**YVELINES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 99.242.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Paul van Baarle et Robert-Jan Schol ont démissionné de leur fonction de Gérant.

2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman et Marcus Jacobus Dijkerman sont élus nouveaux Gérants pour La Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YVELINES HOLDING, S.à r.l.

P. van Denzen / M. Dijkerman

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059390.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**COBASOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4925 Bascharage, 8, rue de Hautcharage.

R. C. Luxembourg B 68.005.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 5 juillet 2005 que les parts sociales de la société à responsabilité limitée COBASOL, S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

1) Monsieur Jeff Flohner, employé privé, demeurant à L-4955 Bascharage, 5, rue des Primevères . . . . . 445

2) Monsieur Jaime Serra Marques, employé privé, demeurant à L-3383 Noertzange, 34 Cité Beaulieu. . . . . 55

Total: cinq cents parts sociales. . . . . 500

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059400.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**GTD, GLOBAL TELECOM DISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 78.389.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2005 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059485.3/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

60691

**LASHEID S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 57.257.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 15 mars 2005*

L'an deux mille cinq, le mardi 15 mars à 18.30 heures.

Le Conseil d'Administration s'est réuni au 5 Hindelaan B-3090 Overijse (Belgique).

Sont présents ou représentés:

- Madame Michèle Aerts, sans état particulier, demeurant à B-3090 Overijse (Belgique), Hindelaan 5;
- Monsieur Gaëtan de Spirlet, Employé, demeurant B-3090 Overijse (Belgique), Hindelaan 5;
- Madame Nadine de Spirlet, sans état particulier, demeurant à B-1050 Bruxelles (Belgique), rue du Bourgmestre 20 (son mandat lui a été donné lors de l'Assemblée Extraordinaire du 15 mars 2005);
- Monsieur Serge de Brouwer, Consultant Fiscaliste, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse (Belgique), avenue de la Fauvette 27.

La séance est présidée par Madame Michèle Aerts, laquelle constate que les Administrateurs présents ou représentés réunissent la totalité des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Après plus de sept années de responsabilités en tant qu'Administrateur Délégué, Madame Michèle Aerts remet son mandat à disposition du Conseil; ce dernier la remercie grandement pour tout le travail et la gestion qu'elle a réalisé à la grande satisfaction du Conseil et de tous les Actionnaires.

Tous les membres du Conseil d'administration étant présents ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Monsieur Gaëtan de Spirlet est nommé Administrateur-Délégué de la société LASHEID S.A.; il est donc dès ce moment chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation journalière de la société en ce qui concerne cette gestion.

Mme Michèle Aerts renonce aussi et à l'instant à son mandat d'Administrateur de LASHEID S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les Administrateurs.

*Le Conseil d'Administration*

M. Aerts / G. Spirlet / N. Spirlet / S. Brouwer

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00662. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059446.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**MINUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 56.450.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 24 juin 2005*

1) SOLON DIRECTOR LIMITED est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe Fisher, L-1520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02640. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059413.3/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**ProLogis UK CCXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 109.211.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769, duly represented by Mrs Didem Berghmans, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 29th of June 2005,

which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

#### **Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of ProLogis UK CCXIII, S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **Title II. - Share capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

### **Title III. - Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

### **Title IV. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party Pro-Logis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at fourteen thousand eight hundred twenty-one Euro (14,821.- EUR).

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:



ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769, dûment représentée par Madame Didem Berghmans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 juin 2005,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1. <sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCXIII, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.



**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

60696

*Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de dix mille Livre Sterling (10,000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à quatorze mille huit cent vingt et un euros (14.821,- EUR).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 92, case 6. – Reçu 147,27 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

G. Lecuit.

(061742.3/220/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 93.081.

Il résulte de la décision des actionnaires tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Paul van Baarle et Robert-Jan Schol ont démissionné de leur fonction d'Administrateur.

2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman et Marcus Jacobus Dijkerman sont élus nouveaux Administrateurs pour la Société pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.

P. van Denzen / M. Dijkerman

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02098. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059474.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**AMCO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 73.269.

*Extrait de la réunion de la décision collective du 15 avril 2005*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, à 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMCO INVEST, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07725. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059492.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**FIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 82.753.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 21 juin 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus en échéance à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et accepte les demandes de Monsieur Sergio Vandi et de Monsieur Davide Murari de ne pas renouveler leur mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Daniele Quaggia, né le 10 novembre 1976 à Piove di Sacco (Italie), demeurant à Via Grazia Deledda, 14, Camposampiero, Padova cap 35012 Italie, au poste d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

\* Monsieur Bart Zech, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas), conseiller juridique, demeurant à 12, rue Léon Thyès - L-2636 Luxembourg, au poste d'Administrateur;

\* Monsieur Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970, conseiller juridique, demeurant à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, au poste d'Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme d'un an, en remplacement la société suivante:

\* ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISE, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Huitième résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la situation comptable arrêtée au 20 juin 2005 tel que si annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière à tous les Administrateurs et au Commissaire en fonction pour la période allant jusqu'au 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

FIME S.A.

S. Vandi / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059479.3/043/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**MAURITS HOLDING II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 44.721.

Il résulte de la décision des actionnaires tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Paul van Baarle a démissionné de sa fonction d'Administrateur B.

2. Lutgarde Françoise A. Denys est élue nouvel Administrateur B pour la Société pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAURITS HOLDING II S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059476.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**MAURITS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 44.720.

Il résulte de la décision des actionnaires tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Paul van Baarle a démissionné de sa fonction d'Administrateur B.
  2. Lutgarde Françoise A. Denys est élue nouvel Administrateur B pour la Société pour une durée de 6 ans.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAURITS HOLDING S.A.  
MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.  
Administrateur A  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059477.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**LOCUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 75.872.

EXTRAIT

Il résulte de deux courriers reçus au siège social de la société datés du 15 avril 2005 que:

\* Monsieur Charles Daniel Taylor, demeurant 7, Ash Lane, Morristown, NJ 07960, USA;

Et que:

\* Monsieur Christopher D. Illick, demeurant 154, Mercer St., Princeton, New Jersey 08540, USA.

Ont décidés de démissionner de leurs mandats d'Administrateurs au sein de la société LOCUS INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059482.3/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**NATOSHIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 89.197.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue  
en date du 27 avril 2005 au siège social*

L'Assemblée acte la démission des membres du conseil d'administration de la société, Messieurs Riccardo Moraldi, David de Marco et Bruno Beernaerts.

L'Assemblée acte la démission du commissaire aux comptes, CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant professionnellement à Monaco.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

L'Assemblée décide de nommer GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg nouveau commissaire aux comptes de la société. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059509.3/520/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**FINSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 63.892.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 6 juillet 2005 que:

- \* le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat le 6 juillet 2005 du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- \* les administrateurs TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. ont démissionné avec effet immédiat le 6 juillet 2005;
- \* l'administrateur M. Olivier de Rosmorduc a démissionné avec effet immédiat le 30 juin 2005;
- \* le commissaire FIDUPLAN S.A. a démissionné avec effet immédiat le 13 juin 2005;
- \* les nouveaux administrateurs suivants ont été nommés pour la première fois avec effet immédiat le 6 juillet 2005 pour une période prenant immédiat fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011 pour délibérer sur les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2010:
  - M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
  - M. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
  - M. Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- \* le nouveau commissaire suivant a été nommé pour la première fois avec effet immédiat le 6 juillet 2005 pour une période prenant immédiat fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011 pour délibérer sur les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2010:
  - AUDIEX S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 65.469, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Un administrateur*

P. Kotoula / S. Mellinger

*Administrateur / Fondée de pouvoirs*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03495. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059500.3/805/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**FALCONI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 17.679.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 5 avril 2005*

3. + 4. Leurs mandats venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, l'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs Messieurs C. Blondeau, N.-E. Nijar et R. Thillens et du Commissaire aux Comptes HRT REVISION, S.à r.l. pour une nouvelle durée de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03278. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059493.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**ProLogis UK CCXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 109.212.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769, duly represented by Mrs Didem Berghmans, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 29th of June 2005, which proxy signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

#### **Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («*société à responsabilité limitée*») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of ProLogis UK CCXIV, S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **Title II. - Share capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible *vis-à-vis* the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. *Inter vivos*, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. *Mortis causa* the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.



**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

### **Title III. - Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

### **Title IV. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at fourteen thousand eight hundred twenty-one Euro (14,821.- EUR).

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:



ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769, dûment représentée par Madame Didem Berghmans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 juin 2005,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCXIV, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

60704

*Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à quatorze mille huit cent vingt et un euros (14.821,- EUR).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 92, case 7. – Reçu 147,27 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

G. Lecuit.

(061744.3/220/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**SICRIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 48.165.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 juin 2005 (suite)*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de révoquer la société EUROLINK FINANCE LTD de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer la société JAWER (Luxembourg) S.A. au poste de Commissaire aux Comptes. Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SICRIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02394. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059487.3/4181/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**TPF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 109.215.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. TPF, société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 46, avenue de Haveskercke, B-1190 Bruxelles,

ici représentée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 20 juin 2005.

2. EUREFI, société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-54414 Longwy, à Maison de la Formation, Centre Jean Monnet,

ici représentée par Monsieur Raphaël Docquier, licencié en sciences de gestion, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 21 juin 2005.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TPF INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra notamment réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières tant à Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 451.000,- (quatre cent cinquante et un mille euros) représenté par 451 (quatre cent cinquante et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.510.000,- (quatre millions cinq cent dix mille euros) qui sera représenté par 4.510,- (quatre mille cinq cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 juin 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, rééligibles, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs ou de l'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 451 (quatre cent cinquante et une) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. TPF, préqualifiée .....	300	300.000,-
2. EUREFI, préqualifiée. ....	151	151.000,-
Total .....	451	451.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 451.000,- (quatre cent cinquante et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ six mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Thomas Spitaels, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1961 à Uccle, demeurant à B-1180 Uccle, 14, avenue Juliette.

2. Monsieur Christophe Gilain, administrateur de sociétés, né le 2 janvier 1962 à Elsene, demeurant à B-1755 Gooik, 1, Plutsingenstraat.

3. UREFI, société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-54414 Longwy, à Maison de la Formation, Centre Jean Monnet, R.C.S. Briey 382 532 554.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 71.178.



*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, R. Docquier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 76, case 7. – Reçu 4.510 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

J. Elvinger.

(061769.3/211/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**TREES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 78.457.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa tenue le 6 juillet 2005 que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été cooptée administrateur de la société avec effet immédiat au 6 juillet 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059497.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**A.C.R. APPLIED COATING RESEARCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.697.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2005*

L'assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Erman Moors avec effet au 28 décembre 2004.

L'assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur:

- Madame Caroline Folmer, employée privée, née le 27 avril 1975 à 57100 Thionville (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059501.3/1022/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**I.I.G. INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 81.971.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005*

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte la démission de trois administrateurs:

- Madame Caroline Folmer, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Monsieur Jean Lambert, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- EDIFAC S.A. 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.



L'Assemblée accepte la démission de TRUSTAUDIT S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 73.125, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- Monsieur Marc Muller, expert comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Madame Pascale Loewen, employée privée, née le 19 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Madame Marion Muller, employée, née le 27 avril 1949, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2006.

L'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes TRUSTAUDIT S.A. et nomme en son remplacement la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. dont le siège social est situé au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 95.849.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08186. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059504.3/1022/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

### **TATUNG INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 18.668.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires  
qui s'est tenue en date du 14 juin 2005 au siège social*

L'Assemblée réélit les administrateurs en place:

- Dr. Ting-Shen Lin, Chairman of TATUNG COMPANY, Chungshan, North Road, 3rd Section, Tapei, Taiwan;
- M. Wei-Shan Lin, President of TATUNG COMPANY, Chungshan, North Road, 3rd Section, Tapei, Taiwan;
- Mme Yau Jen Lin, President of TATUNG (UK) LTD., demeurant à Stafford Park 10, Telford, Shropshire TF3 3AB, England;

pour une période statutaire de six ans.

L'Assemblée réélit GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, commissaire aux comptes de la société pour une nouvelle période statutaire d'un an.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF09000. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059505.3/520/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

### **CommCapital, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 5.034.550,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 106.053.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2005 que CommCapital, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.053 que Madame Andrea Hogan, bank executive, née le 9 août 1972 à Kwinana en Australie, ayant pour adresse professionnelle Strand Towers Level 3, 36 The Strand, Sliema SLM 07 à Malte, a été nommée comme gérant pour une période de six ans en remplacement de Madame Wendy Oliver avec effet au 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CommCapital, S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03636. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059517.3/2460/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**ISROP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 21.207.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 17 mai 2005 à 15.00 heures*

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs, Monsieur le Baron Benjamin de Rothschild, Monsieur John Alexander, Monsieur Claude Messulam, Monsieur Daniel Trèves et le commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers S.A., Avenue Giuseppe-Motta 50, 1211 Genève, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 24 mai 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059520.3/817/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**OBERON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 5.821.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 septembre 2004 à 11.00 heures*

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambrosien, Benoît de Hulst et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année se clôturant le 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059522.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**KEY INN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 78.329.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires de la société tenue en session extraordinaire  
à Luxembourg le 22 juin 2004 à 15.00 heures*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide, dans le cadre des élections statutaires, de renommer comme administrateurs:

- M. Stephan Le Goueff, avocat, demeurant à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume;
- M. Charles de Kerchove, avocat, élisant domicile au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg;
- Mme Sabine Perrier, corporate director, demeurant à F-57100 Thionville-Elange, 5, chemin du Colombier.

Et comme commissaire aux comptes:

- Mme Stéphanie Bartolozzi Cattaneo, demeurant 12, rue Salvadore Allende, F-54650 Saulnes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes fera l'objet d'un renouvellement lors de l'assemblée statutaire de 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059542.3/1053/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 101.941.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Paul van Baarle et Robert-Jan Schol ont démissionné de leur fonction de Gérant.
2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman et Marcus Jacobus Dijkerman sont élus nouveaux Gérants pour la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39, S.à r.l.

P. van Denzen / M. Dijkerman

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059524.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 101.887.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Paul van Baarle et Robert-Jan Schol ont démissionné de leur fonction de Gérant.
2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman et Marcus Jacobus Dijkerman sont élus nouveaux Gérants pour la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS, S.à r.l.

P. van Denzen / M. Dijkerman

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059531.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**RAPIDCITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 109.700.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Arnaud Richard, administrateur de sociétés, né le 18 octobre 1958 à Paris, demeurant 3, rue Jacques Offenbach, F-75016 Paris,
- 2) Monsieur Xavier Richard, administrateur de sociétés, né le 20 janvier 1965 à Paris, demeurant 8, rue Thérèse, F-7501 Paris.
- 3) Monsieur Benoît Gendron, administrateur de sociétés, né le 11 octobre 1967 à Montréal, demeurant 2, allée Pierre de Coubertin à F-78000 Versailles.
- 4) Monsieur Gilles Negrel, administrateur de sociétés, né le 6 juin 1967 à Paris, demeurant 233, rue de Charenton à F-75012 Paris.
- 5) Monsieur Patrick Liedot, administrateur de sociétés, né le 22 octobre 1951 à Blanc-Mesnil, demeurant 80, rue de Vernouillet à F-78670 Médan.
- 6) Monsieur Yves Benoit, administrateur de sociétés, né le 27 août 1958 à Nancy (France), demeurant à F-75116 Paris, 59, avenue Kleber (France).

Le comparant sub 1) est personnellement présent, les comparants sub 2) à 6) sont tous représentés par Monsieur Arnaud Richard prénommé, en vertu de 5 procurations datées du 16 juillet 2005.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RAPIDCITY S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet directement ou indirectement tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

Toutes opérations liées aux nouvelles technologies et notamment le développement, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation de services de fourniture d'informations relatives au trafic routier, à la sécurité des biens et des personnes, ainsi que toutes autres informations de nature culturelle, administrative, sociale, ou autre, sous quelque format que ce soit (et notamment sous format électronique et vidéo), destinées à être transmises par tout moyen, et sur tout support (et notamment les supports de téléphonie mobile); toutes opérations liées à la création, l'édition, la diffusion de programmes d'informations relatives au trafic routier, à la sécurité des biens et des personnes ou autre, destinés à être télédiffusés par quelque moyen que ce soit, notamment par câble et par satellite; la création, le développement, l'édition, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et plus généralement le commerce de logiciels informatiques quel qu'en soit le support (Internet, CD-Rom, télématique) de produits informatiques divers, de livres, jeux, divertissements, revues, annuaires, base de données; la collecte et la compilation d'informations de toute nature; l'achat et la vente d'espaces publicitaires; la distribution de prospectus et d'échantillons, la gestion de services d'abonnement; la gestion, la location et la vente de fichiers informatiques; la mise en oeuvre, l'exploitation et la commercialisation d'outils, de techniques et de moyens de communication numérique; le conseil en informatique, l'activité d'intégration de systèmes informatiques, les services de maintenance, d'installation ainsi que les services informatiques en général; toute activité de conseil lié aux nouvelles technologies.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à:

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités;

- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de son objet.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante quatre mille euros (44.000,- EUR) représenté par trente cinq mille deux cents (35.200) actions ayant une valeur nominale de un euro et vingt cinq cents (1,25 EUR).

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont et resteront nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social ne peut être augmenté ou réduit que par une décision prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les conditions de vote et de quorum définies par la loi, et sur base d'un rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société.

En cas d'augmentation de capital, les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions nouvellement émises. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel.

**Art. 6. Cession et transmission des actions**

6.1 Cession

La propriété des actions nominatives résulte de leur inscription sur le registre des actionnaires tenu à cet effet au siège social.

La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la Société, par l'inscription dans ledit le registre des actionnaires après observation des règles de préemption et d'agrément dont question ci-après.

6.2 Cession entre actionnaires

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

6.3 Cession à des tiers

La cession d'actions à un tiers est soumise au droit de préemption des actionnaires et à défaut d'exercice de ce droit de préemption, à l'agrément préalable des actionnaires dans les conditions définies ci-après.

#### 6.3.1 Notification du projet de cession

Le cédant doit notifier son projet de cession au Président du Conseil d'Administration (Ci-après «le Président») de la Société assortie de sa demande d'agrément, par lettre recommandée avec avis de réception, en indiquant:

- l'identification du cessionnaire (nom, domicile, ou dénomination, siège social, capital, R.C.S., composition des organes de direction et d'administration, identité des actionnaires),
- le nombre d'actions dont la cession est envisagée,
- et le prix offert.

Le Président notifiera ce projet à chaque actionnaire dans le délai de cinq (5) jours à compter de la réception de la notification du projet de cession.

#### 6.3.2 Préemption

Les actionnaires disposeront d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la notification du projet de cession pour se porter acquéreurs des actions à céder, au prix indiqué dans ladite notification, et selon la répartition qu'ils décideront entre eux. A défaut d'accord amiable, cette répartition sera effectuée en proportion de leur participation au capital de la Société.

A défaut de notification dans le délai d'un (1) mois précité, par les actionnaires au cédant de leur intention ferme d'acquérir les actions concernées, le droit de préemption sera frappé de caducité.

Dans l'hypothèse où les actionnaires n'exercent pas leur droit de préemption dans le délai précité ou l'exercent pour une partie seulement des actions concernées, la cession des actions restantes sera soumise à la procédure d'agrément définie ci-après.

#### 6.3.3 Agrément

Le Président de la Société dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la réception de la notification du projet de cession visée au paragraphe 6.3.1 ci-dessus pour faire connaître au cédant la décision des actionnaires. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A défaut de réponse dans le délai de trois (3) mois précité, l'agrément est réputé acquis.

Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées.

En cas d'agrément, l'actionnaire cédant peut réaliser librement la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions doit être réalisé au plus tard dans les trente (30) jours de la décision d'agrément: à défaut de réalisation du transfert dans ce délai, l'agrément sera frappé de caducité.

En cas de refus d'agrément, la Société est tenue dans un délai de un (1) mois à compter de la notification du refus d'agrément ou de faire acquérir les actions de l'actionnaire cédant par un ou plusieurs tiers agréés selon la procédure prévue au présent paragraphe ou par un ou plusieurs actionnaires existants.

Si le rachat des actions n'est pas réalisé du fait de la Société dans ce délai d'un mois, l'agrément du ou des cessionnaires est réputé acquis.

Le prix de rachat des actions par un tiers est déterminé d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord, le prix sera déterminé à dire d'expert choisi d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord, l'expert sera choisi par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

En cas d'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, la cession par un actionnaire de son droit de souscription préférentiel sera soumise à l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les conditions prévues ci-dessus.

Toute cession réalisée en violation des clauses ci-dessus est nulle et non avenue.

### **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre

quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations le 3<sup>e</sup> mardi du mois de mai à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. L'assemblée générale des actionnaires est seule compétente pour prendre, dans les conditions prévues par les présents statuts, les décisions suivantes:

- augmentation, réduction et amortissement du capital,
- fusion, scission ou apport partiel d'actif soumis au régime des scissions,
- dissolution de la Société,
- transformation de la Société,
- nomination, rémunération, révocation des administrateurs,
- nomination des Commissaires aux Comptes,
- approbation des conventions conclues entre la Société et ses dirigeants ou actionnaires,
- modification des statuts,
- approbation des comptes annuels et affectation des résultats,
- détermination du niveau d'autorisation d'endettement de la Société,
- agrément des cessions d'actions,

ainsi que toute autre décision dont il est expressément prévu aux termes des présents statuts qu'elle relève de la compétence de la collectivité des actionnaires.

Toutes autres décisions relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom sur le registre des actionnaires.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par toute autre personne justifiant d'un mandat.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Doivent être prises à l'unanimité des actionnaires, toutes modifications ou adoption de clauses statutaires relatives à l'inaliénabilité des actions, l'agrément préalable de la Société pour toutes cessions d'actions, la suspension des droits de vote ou la cession forcée par un actionnaire de ses actions que ce soit consécutivement ou non au changement de contrôle d'une personne morale, ainsi que toutes décisions ayant pour effet d'augmenter les engagements des actionnaires.

#### **Art. 15. Non-concurrence**

Chaque actionnaire s'interdit de s'intéresser, directement ou indirectement et à quelque titre que ce soit (notamment par une prise de participation) à une activité liée à la fourniture d'informations relatives au trafic routier susceptible de concurrencer celle de la Société.

Cette interdiction s'applique à chaque actionnaire pendant toute la durée de sa participation au capital de la société et pendant les vingt-quatre (24) mois suivant la cessation de cette participation et cela sur le territoire de l'Union Européenne.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois



être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, tels que ci-dessus préqualifiés et représentés, déclarent souscrire les trente cinq mille deux cents (35.200) actions comme suit:

- 1) Monsieur Arnaud Richard, prénommé: dix mille cent cinquante neuf (10.159) actions,
- 2) Monsieur Xavier Richard, prénommé: dix mille cent cinquante neuf (10.159) actions,
- 3) Monsieur Benoît Gendron, prénommé: trois mille quatre cent trente quatre (3.434) actions,
- 4) Monsieur Gilles Negrel, prénommé: quatre mille cinq cent soixante-dix-neuf (4.579) actions,
- 5) Monsieur Patrick Liedot, prénommé: deux mille deux cent quatre-vingt-dix (2.290) actions,
- 6) Monsieur Yves Benoit, prénommé: quatre mille cinq cent soixante-dix-neuf (4.579) actions.

Ces actions ont été libérées par apport en nature de soixante deux mille cinq cents (62.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR), représentant 100% du capital de la société RAPIDCITY SAS, une société de droit français, et ayant son siège social à 3, rue Offenbach, F-75016 Paris (France), comme suit:

- Monsieur Arnaud Richard, prénommé: dix huit mille trente huit (18.038) actions,
- Monsieur Xavier Richard, prénommé: dix huit mille trente huit (18.038) actions,
- Monsieur Benoît Gendron, prénommé: six mille quatre-vingt-dix-huit (6.098) actions,
- Monsieur Gilles Negrel, prénommé: huit mille cent trente (8.130) actions,
- Monsieur Patrick Liedot, prénommé: quatre mille soixante six (4.066) actions,
- Monsieur Yves Benoit, prénommé: huit mille cent trente (8.130) actions.

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions apportées ont fait l'objet d'un rapport daté du 19 juillet 2005, établi par AACO, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 28, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg, qui conclut comme suit:

#### «4. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

En outre, il résulte de six certificats émis par le Conseil d'administration de la société française RAPIDCITY SAS, société par actions simplifiées en date du 19 juillet 2005, que:

- Messieurs Arnaud Richard, Xavier Richard, Benoît Gendron, Gilles Negrel, Patrick Liedot et Yves Benoit sont propriétaires respectivement de 18.038, 18.038, 6.098, 8.130, 4.066 et 8.130 actions, soit 100% du capital social;
- Les actions sont entièrement libérées;
- Messieurs Arnaud Richard, Xavier Richard, Benoît Gendron, Gilles Negrel, Patrick Liedot et Yves Benoit sont les seuls ayant droits sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- Aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- Selon la loi française et les statuts de la société, ces actions sont librement transférables;
- Toute formalité subséquente à l'apport en nature des parts de la société, requise en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

Ce rapport et ces certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des comparants et par le soussigné notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes, représentées comme dit-est, se réfèrent à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ de trois mille euros (3.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
  - a) Monsieur Arnaud Richard, préqualifié,
  - b) Monsieur Xavier Richard, préqualifié,
  - c) Monsieur Yves Benoit, préqualifié.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010, KIRCHBERG BÜRO S.A. ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B 76.574.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
5. L'assemblée générale nomme Monsieur Arnaud Richard, administrateur-délégué de la société en vertu de l'article 11 des statuts.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Richard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 7, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

G. Lecuit.

(069327.3/220/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

**CRÉAFORME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6670 Merttert, 2A, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 109.235.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Denis Roger Elie Gerday, architecte, demeurant à L-6670 Merttert, 2A, rue Basse;
- 2.- Monsieur André Edouard Roger Gerday, retraité, demeurant à B-4130 Esneux, 7A, Vieux Thier.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

CRÉAFORME S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Merttert.

**Art. 4.** La société a pour objet social l'exercice de la profession d'architecte tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger. Elle pourra réaliser toutes prestations et activités en relation avec la profession architecte, tel que le conseil, l'expertise, l'assistance, la coordination ou la direction des projets de construction et d'ingénierie civil.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Elle peut faire des emprunts, emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2005.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Denis Roger Elie Gerday, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- Monsieur André Edouard Roger Gerday, prénommé, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Denis Roger Elie Gerday, architecte, né à Rocourt (Belgique), le 1<sup>er</sup> octobre 1971, demeurant à L-6670 Mertert, 2A, rue Basse;
- Monsieur André Edouard Roger Gerday, retraité, né à Amay (Belgique), le 10 janvier 1943, demeurant à B-4130 Esneux, 7A, Vieux Thier;
- Madame Cinthia Dominique Sandra Ostrowski, laborantine, née à Huy (Belgique), le 2 janvier 1976, demeurant à L-6670 Mertert, 2A, rue Basse.

60718

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE C.G.S., S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 52.338.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-6670 Merttert, 2A, rue Basse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

*Cinquième résolution*

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

*Réunion du conseil d'administration*

Monsieur Denis Roger Elie Gerday, prénommé, Monsieur André Edouard Roger Gerday, prénommé, ici présents et Madame Cinthia Dominique Sandra Ostrowski, prénommée, ici représentée par Monsieur Denis Roger Elie Gerday, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Denis Roger Elie Gerday, prénommé est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A.E.R. Gerday, D.R.E. Gerday, F. Kessler.

Enregistré à Esch, le 27 juin 2005, vol. 908, fol. 50, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2005.

F. Kessler.

(061944.3/219/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.804.

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, ci-après «la Société», constituée sous la dénomination de BUNADARBANKI INTERNATIONAL S.A. (LUXEMBOURG), suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 867 du 29 novembre 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit Maître Jacques Delvaux, en date du 15 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 943 du 31 octobre 2001, suivant acte reçu par le prédit Maître Jacques Delvaux, en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1075 du 28 novembre 2001, suivant acte, adoptant la dénomination actuelle, reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 766 du 22 juillet 2003, suivant acte reçu par le prédit Maître Jacques Delvaux, en date du 3 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 710 du 9 juillet 2004, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 août 2004, publié au Mémorial C, numéro 1041 du 18 octobre 2004 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 202 du 7 mars 2005.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 78.804.

*Bureau*

La séance est ouverte à 17.00 heures et est présidée par Monsieur Gunnar Thoroddsen, CEO de LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregory Claudy, employé de banque, demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

*Composition de l'assemblée*

Il existe actuellement vingt-sept mille (27.000) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de vingt-sept millions d'euros (EUR 27.000.000,-).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

#### *Exposé du Président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée à l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social, avec effet rétroactif au 30 juin 2005, d'un montant de EUR 7.000.000,- (sept millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions d'euros (EUR 27.000.000,-) représenté par vingt-sept mille (27.000) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de trente-quatre millions d'euros (EUR 34.000.000,-) représenté par trente-quatre mille (34.000) actions sans désignation de valeur nominale, par un apport en numéraire et par création et émission de sept mille (7.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Constatation de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel dans le cadre de l'augmentation de capital.

3. Constatation de la souscription aux sept mille (7.000) nouvelles actions ainsi créées par l'actionnaire majoritaire par un apport en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts en version française et en version anglaise, afin de refléter l'augmentation du capital social.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

#### *Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

#### *Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter, avec effet rétroactif au 30 juin 2005, le capital social à concurrence de EUR 7.000.000,- (sept millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions d'euros (EUR 27.000.000,-) représenté par vingt-sept mille (27.000) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de trente-quatre millions d'euros (EUR 34.000.000,-) représenté par trente-quatre mille (34.000) actions sans désignation de valeur nominale, par la création et l'émission de sept mille (7.000) nouvelles actions, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription dans le cadre de cette augmentation de capital.

##### *Souscription et libération*

Le Président rappelle que l'actionnaire minoritaire, ainsi que l'actionnaire majoritaire la société LANDSBANKI ISLANDS H.F., ayant son siège social à Austurstraeti 11, IS-101 Reykjavík, Islande, qui a souscrit à la présente augmentation de capital, sont les deux seuls actionnaires de la Société.

Est à l'instant intervenu:

- Monsieur Gunnar Thoroddsen, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de la société LANDSBANKI ISLANDS H.F.,

lequel déclare au nom et pour le compte de la société LANDSBANKI ISLANDS H.F., préqualifiée, qu'elle a souscrit aux sept mille (7.000) actions nouvellement émises de la Société et a libéré entièrement, en date du 30 juin 2005, ces actions nouvelles par un versement en espèces.

Le montant de l'apport de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) est depuis le 30 juin 2005 à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

En contrepartie de cet apport, la Société émet sept mille (7.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les sept mille (7.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, à l'actionnaire majoritaire, la société LANDSBANKI ISLANDS H.F., préqualifiée, ainsi qu'indiqué ci-avant.

Le capital social est, avec effet rétroactif au 30 juin 2005, de trente-quatre millions d'euros (EUR 34.000.000,-) représenté par trente-quatre mille (34.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version anglaise:

«**Art. 4.- Share capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-four million Euro (EUR 34,000,000.-) represented by thirty-four thousand (34,000) shares without par value, each fully paid in.»

Dans sa version française:

«**Art. 4.- Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-quatre millions d'euros (EUR 34.000.000,-) représenté par trente-quatre mille (34.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de soixante-quatorze mille euros (EUR 74.000,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Thoroddsen, A. Gauthier-Ribler, G. Claudy, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, vol. 149S, fol. 17, case 9. – Reçu 70.000 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> août 2005.

T. Metzler.

(068822.3/222/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> août 2005.

T. Metzler.

(068823.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**OFFICIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.763.

Il résulte de la décision des actionnaires tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Robert-Jan Schol a démissionné de sa fonction d'Administrateur.
2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman est élu nouvel Administrateur pour la Société pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OFFICIO INTERNATIONAL S.A.

M.J. Dijkerman

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02151. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(059535.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.